


COMMUNE DE FRETTEMEULE						
ETAT DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX AU PROJET						
n° d'ordre	Désignation	Longueur	Largeur	Section (Provisoire)	Modification	Largeur et Information
5	Vc n°6 de Fretteville à Courtieux	690	7.50 / 8.00	ZC	Sans changement	Limite de commune avec MAISNIERES sur 100 m
6	Chemin Latéral	550	4.50 / 5.00	ZD-ZL	210 ml reste chemin latéral (Commune) 340 ml passe en chemin d'exploitation (Ass-Foncier)	(ATTENTION CHANGEMENT DE DESTINATION) 335 ml QUI PASSE DE CHEMIN RURAL À L'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION)
7 a-b	Cr. dit chemin de St-Valéry	2285	5.00 / 6.00	ZD-ZL	7 a: Elargissement (Les élargissements passe également à l'association foncière)	1.50 sur 190 2.00 sur 310 (ATTENTION CHANGEMENT DE DESTINATION) 500 ml QUI PASSE DE CHEMIN RURAL À L'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION)
7 c	Cr. dit chemin de St-Valéry	2285	5.00 / 6.00	ZK	7 c: Redressement	sur 415 m (ATTENTION CHANGEMENT DE DESTINATION) 797 ml QUI PASSE DE CHEMIN RURAL À L'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION)
7 d	Cr. dit chemin de St-Valéry	2285	5.00 / 6.00	ZK	Suppression de 508 m	
8	Vc. n°1 dit de Fretteville	830	8,00	ZD	Sans changement	
9	Cr. De Wiameville à Hantecourt	365	4.00 / 6.00	ZD	Sans changement	Limite de commune avec VISMES sur 365 m
10	Vc. n°4 de Tilloy-Florville à Vismes-au-Val	2200	6.50 / 8.50	ZD	Sans changement	
11	Cr. dit du Tour des Haies	1065	5.00 / 6.00	ZE	Sans changement	
13	Cr. n°2 dit de Tilloy-Florville	505	5.00 / 6.00	ZK-ZH	Elargissement (l'élargissement passe également à l'association foncière)	Longueur du chemin 7,00 m après élargissement (ATTENTION CHANGEMENT DE DESTINATION) 370 ml QUI PASSE DE CHEMIN RURAL À L'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION)
14	Cr. n°4 de Waimmeville à Tilloy-Florville	425	4.50 / 5.00	ZH	Sans changement	
15	Vc. De Fretteville à la RD 936	900	7,00	ZH-ZL	Sans changement	Limite de commune avec VISMES sur 790 m
16	Vc. n°5 de Maigneville à Infray	900	6.50 / 7.00	ZH	Sans changement	
17	Cr. Dit du Quesne	115	3.50 / 4.00	ZH	Sans changement	Limite de commune avec TILLOY-FLORVILLE
18	Cr. dit du Bois	170	4.00 / 5.00	ZI	Sans changement	
19	Cr. Dit du Quesne	0	Chemin non visible	ZI	Suppression de 220 m sur 220 m	
20	Vc. n°201	100	7,50	ZH-ZL	Sans changement	Limite de commune avec VISMES
29	Création d'un chemin d'exploitation	1206	5,00	ZH	Création	Sauf 150 m entre 6.00 et 7.00 m (ATTENTION Chemin attribué à l'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION))
30	Création d'un chemin d'exploitation	190	4,00	ZI	Création	(ATTENTION Chemin attribué à l'ASSOCIATION FONCIERE (CHEMIN D'EXPLOITATION))

- LEGENDE :**
- Limite du Périmètre
 - Limite de commune
 - Limite de section
 - Route départementale
 - Voie communale
 - Chemin rural
 - Chemin rural passe en Chemin d'exploitation
 - Chemin d'exploitation ou remembrement
 - Chemin supprimé
 - n° d'Ordre



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE, FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL
sur la commune de FRETTEMEULE
avec extensions sur les communes de :
BOUILLANCOURT-EN-SERY, LE TRANSLAY,
MAISNIERES, TILLOY-FLORVILLE et VISMES

Communes de FRETTEMEULE

Plan approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du :

PLAN DE MODIFICATION DE LA VOIRIE

Dressé le 03/04/2024 par Denis ATTENCIA géomètre-expert agréé

Echelle : 1/5000

